

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

LETTRE APOSTOLIQUE

DE S. LE PAPE LEON XIII

Un Jubilé Universel,

LEON XIII, PAPE

TOUS LES FIDELES DU CHRIST QUI VERRONT LES PRESENTE LETTRES

SALUT ET BENEDICTION APOSTOLIQUE !

Les souverains pontifes, Nos prédécesseurs, suivant une vieille institution de l'Eglise romaine, ont accoutumé, dès le commencement du service Apostolique dont ils étaient chargés, d'ouvrir à tous les fidèles, avec une paternelle libéralité, les trésors des dons célestes et d'ordonner par toute l'Eglise des prières communes, afin de fournir aux fidèles l'occasion d'un profit spirituel et salutaire, et de les exciter à se concilier l'aide du Pasteur éternel par des prières, par des œuvres pies et par le soulagement des pauvres. C'était, d'une part, comme un don d'avènement que les chefs suprêmes de la religion distribuaient à leurs fils en Jésus-Christ, et comme un gage sacré de cette charité dont ils entouraierent la famille de Jésus-Christ; d'autre part, c'était un devoir solennel de piété et de vertu chrétienne dont s'acquittaient, auprès de Dieu, les fidèles unis, avec leurs pasteurs, au chef visible de l'Eglise afin que le Père des miséricordes regardât favorablement, protégé, *digne de garder et de protéger* non-seulement son troupeau, pour Nous servir des paroles de S. Léon (1), mais aussi le pasteur de ses brebis.

Conduit par ce dessein, et, à l'approche du jour anniversaire de Notre élection, suivant les exemples de Nos prédécesseurs, Nous avons résolu d'annoncer à tout l'univers catholique une indulgence en forme de jubilé général. En effet, Nous savons parfaitement combien l'abondance des grâces divines est nécessaire à Notre faiblesse dans le difficile ministère dont Nous avons la charge; Nous savons, par une longue expérience, quel est le lamentable état des temps où Nous sommes venus, et de quels grands orages l'Eglise est assaillie, au temps présent; enfin les affaires publiques qui se précipitent vers la ruine, les funestes desseins des hommes impies et aussi les menaces de la colère céleste, qui déjà s'est appesantie sévèrement sur quelques-uns, Nous font redouter la venue de maux de jour en jour plus grands.

Mais, comme le bienfait particulier d'un jubilé tend à faire expier les souillures de l'âme, à faire exercer des œuvres de pénitence et de charité, à multiplier les exercices de prières; comme les sacrifices de justice et les prières qui sont offerts pour le zèle unanime de toute l'Eglise, sont si féconds et agréables à Dieu, qu'ils semblent faire violence à la divine

miséricorde, il faut avoir une ferme confiance que le Père céleste considérera l'humilité de son peuple, et que, tournant les choses à un meilleur état, il nous apportera le soulagement et la lumière désirée de ses miséricordes. Car si, comme le disait le même Léon le Grand (2), nos ennemis spirituels sont vaincus par la correction des mœurs que nous aurons obtenue la grâce de Dieu, nous ne serons vaincus que par notre propre malice; et ceux-là seront affaiblis par notre conversion, qui pèsent sur nous, non à cause de leurs mérites, mais à cause de nos péchés. C'est pourquoi Nous exhortons vivement tous et chacun des fils de l'Eglise, et Nous les prions, dans le Seigneur, d'unir leurs prières aux nôtres, ainsi que les supplications et les exercices de discipline chrétienne et de piété; Nous les prions d'user, Dieu aidant, avec le plus grand zèle, pour le profit de leurs âmes et l'utilité de l'Eglise, de cette grâce du jubilé qui leur est offerte, de ce temps des célestes miséricordes.

Maintenant donc, par la miséricorde du Dieu tout-puissant, et Nous appuyant sur l'autorité des saints apôtres Pierre et Paul, au nom du pouvoir de lier et de délier que le Seigneur Nous a confié, tout indigne que Nous en soyons, à tous et à chacun des fidèles chrétiens de l'un et l'autre sexe résidant dans notre vénérable ville ou y advenant, qui depuis le premier dimanche de carême, c'est-à-dire depuis le 2 mars jusqu'au 2 juin inclusivement, dimanche de Pentecôte, auront visité deux fois les basiliques de Saint-Jean de Latran, du prince des apôtres et de Sainte-Marie-Majeure, et y auront, pendant quelque temps, adressé à Dieu de pieuses prières, pour la prospérité et l'exaltation de l'Eglise catholique et de ce Siège apostolique pour l'extirpation des hérésies, et la conversion de tous ceux qui sont dans l'erreur, pour la concorde des princes chrétiens, pour la paix et l'unité de tout le peuple fidèle et selon nos intentions, à ces fidèles qui, une fois pendant le temps ci-dessus indiqué, auront jeûné en n'usant que des mets permis, en dehors des jours non compris dans l'indult quadragesimal ou des autres jours consacrés par le précepte de l'Eglise comme soumis au même jeûne de droit strict; et qui, ayant confessé leurs péchés, auront reçu le Très-Saint Sacrement de l'Eucharistie et qui auront fait quelque aumône, soit aux pauvres, soit à quelque œuvre pieuse, selon que sa dévotion le suggérera à chacun; — quant aux autres, qui habitent quelque part que ce soit en dehors de Rome, et qui, dans le délai des trois mois indiqués ci-dessus, auront visité deux fois trois églises de la même ville, ou du même lieu ou des faubourgs, à désigner par les ordinaires des lieux ou leurs vicaires ou les officiaux, ou, à leur défaut et selon leur ordre, par ceux qui y exercent le ministère des âmes (ces visites auront lieu trois fois s'il n'y a que deux églises et six s'il n'y en a qu'une), et qui auront dévotement accompli les autres actes énumérés plus haut, à tous

(1) Serm. III, al. V. en l'anniversaire de son élection.

Nous donnons et accordons l'indulgence plénière de tous leurs péchés, comme on a coutume de l'accorder à ceux qui, dans l'année du Jubilé, visitent des églises déterminées à l'intérieur et au dehors de Rome. Nous accordons aussi que cette indulgence puisse être valablement appliquée, par mode de suffrage, aux âmes qui ont quitté cette ville en union de charité avec Dieu.

En outre, Nous accordons aux ordinaires des lieux de pouvoir, selon leur sage avis, réduire les visites à un nombre moindre pour les chapitres et congrégations tant séculières que régulières, pour les associations, confréries, universités et collèges quelconques, qui visiteront processionnellement les églises dont il a été fait mention ci-dessus.

Nous accordons aux navigateurs et aux voyageurs, dès qu'ils seront rentrés à leur domicile, ou ailleurs, en quelque station fixe, l'autorisation de gagner valablement la même indulgence, en accomplissant les œuvres prescrites ci-dessus et en visitant six fois l'église cathédrale ou majeure, ou l'église paroissiale de leur domicile ou du lieu de ce stationnement. Pour les réguliers de l'un ou l'autre sexe, même ceux qui sont perpétuellement cloîtrés, et pour les ecclésiastiques ou laïques, séculiers, détenus en prison ou en captivité, ou empêchés par quelque infirmité ou par tout autre obstacle, qui ne pourraient pas accomplir les œuvres susdites ou quelques-unes d'entre elles, Nous accordons également et permettons à tout confesseur, de ceux qui sont spécialement approuvés par les Ordinaires des lieux, de changer ces œuvres en d'autres œuvres de piété, ou de les remettre au temps le plus rapproché, et d'en prescrire que les pénitents puissent remplir, pareillement de dispenser de la communion les enfants qui n'ont pas encore été admis à la première communion.

En outre, Nous accordons la permission et la faculté à tous les fidèles chrétiens, et à chacun d'eux, tant laïques qu'ecclésiastiques, séculiers et réguliers, de tout ordre et institut qu'il faudrait même spécialement nommer, de se choisir à cet effet tel confesseur qu'il leur plaira, séculier ou régulier, parmi ceux qui sont approuvés (ce qui s'applique même aux religieuses, aux novices et aux autres femmes qui vivent en clôture, pourvu que ce confesseur soit approuvé pour les religieuses), avec pouvoir et autorité pour le confesseur, à l'égard de ceux ou de celles qui viendront se confesser à lui dans l'esprit de profiter du présent jubilé et d'accomplir les autres œuvres nécessaires pour le gagner, et dans le laps de temps déterminé, de les absoudre, pour cette fois et pour le for intérieur seulement, en leur imposant une pénitence salutaire et les autres conditions de droit, (et s'il s'agit d'hérésie, après leur avoir fait abjurer et rétracter préalablement, comme de droit, leurs erreurs), de l'excommunication, de la suspension et autres sentences ecclésiastiques, des censures de droit ou prononcées et infligées par le juge, pour quelque cause que ce soit, même dans les cas réservés aux ordi-

naires des lieux et à Nous ou au Siège apostolique, même dans ceux qui sont réservés à chacun d'eux et au souverain Pontife et au Siège apostolique, sous une forme particulière, et qui ne paraîtraient pas compris par ailleurs dans d'autres concessions si larges qu'elles fussent, ainsi que de tous péchés et de toutes fautes, si graves et si énormes qu'elles soient, même de celles, comme il est dit, qui sont réservées aux-dits Ordinaires, et à Nous et au Siège apostolique; pareillement, de commuer en autres œuvres pies et salutaires les vœux et tous autres serments réservés au Siège apostolique (excepté toujours les vœux de chasteté de religion, et l'obéissance qui ont été reçus par un tiers, ou ceux dans lesquels il y aurait préjudice pour un tiers, excepté aussi les peines qui sont dites preservatives du péché, à moins que la commutation à intervenir ne soit jugée de nature à prévenir aussi efficacement du péché que le premier objet du vœu), et de dispenser les pénitents de cette classe engagés dans les ordres sacrés, même les réguliers, pour l'exercice de ces ordres et l'obtention des ordres supérieurs, de l'irrégularité occulte encourue seulement pour violation des censures.

Toutefois, Nous n'entendons point, par les présentes, accorder dispense pour quelque autre irrégularité, soit publique, soit occulte, soit connue, résultant soit d'un délit, soit d'un défaut, ni pour toute autre incapacité, ou inaptitude contractée de quelque manière que ce soit; ni dans les cas susdits, accorder la faculté de donner ces dispenses, ou de rendre l'aptitude ou de rétablir les coupables en leur premier état, même au for de la conscience, non plus que déroger à la constitution publiée avec les déclarations convenables par Notre prédécesseur Benoît XIV, d'heureuse mémoire, et commençant ainsi: *Sacramentum penitentiae*. Enfin, les présentes ne pourront non plus et ne devront pas profiter à ceux qui, soit par Nous et le Siège apostolique, soit par quelque prélat ou juge ecclésiastique, auront été nominativement excommuniés, suspendus, interdits, ou bien qui auront été signalés ou dénoncés publiquement comme ayant encouru d'autres jugements et censures, à moins que dans le laps de temps indiqué ils n'aient satisfait et qu'ils ne se soient mis en règle, autant que de besoin, avec leur devoir. Que si ils n'ont pu, au jugement du confesseur, satisfaire dans le délai prescrit, Nous leur permettons d'être absous au for de la conscience et à l'effet seulement de gagner le Jubilé, moyennant l'obligation de satisfaire dès qu'ils pourront.

C'est pourquoi, en vertu de la sainte obéissance, Nous enjoignons formellement et ordonnons par la teneur des présentes, à tous et à chacun des Ordinaires des lieux, en quelque endroit qu'ils soient établis, et à leurs vicaires et officiaux, et, à leur défaut, à ceux qui ont charge d'âmes, dès qu'ils auront reçu des copies ou des exemplaires imprimés des présentes lettres, de les publier et faire publier dans leurs églises et diocèses, dans les provinces, cités, villes, terres et tous

autres lieux, et de désigner l'église ou les églises à visiter, comme il est marqué ci-dessus, à leurs peuples, après les avoir, autant qu'il sera possible, convenablement préparés par la prédication de la parole de Dieu.

Et ce, notwithstanding les constitutions et ordonnances apostoliques, surtout celles où la faculté d'absoudre, dans certains cas exprès, est réservée au souverain Pontife régnant, tellement que des concessions semblables ou différentes d'indulgence et de grâce du même genre ne puissent être appliquées à personne, à moins qu'il n'en soit fait mention expresse ou dérogation spéciale; nonobstant aussi la règle relative aux indulgences, qui ne doivent pas être concédées *ad instar*: nonobstant les statuts et usages établis par le serment des ordres religieux quels qu'ils soient, congrégations ou instituts, par la confirmation apostolique ou par quelque autre congrégation, et les privilèges, indults et lettres apostoliques accordés, approuvés et renouvelés de quelque manière que ce soit à ces ordres religieux, congrégations et instituts et à leurs membres.

De tous ces actes et de chacun d'eux, bien qu'il dût être fait mention, ainsi que de leur teneur, d'une manière spéciale, spécifique, expresse et individuelle, et non par des clauses générales tendant au même but, bien qu'elles fussent exprimées de quelque autre manière ou qu'il fallût observer à cet effet quelque autre forme requise, Nous tenons pour usagée la teneur et la forme à leur usage pour observée suffisamment par ces présentes; et pour cette fois en particulier et nommé, en vue seulement des effets susdits, Nous y dérogeons, ainsi qu'à toutes autres choses contraires.

Mais pour que Nos présentes lettres, qui ne peuvent être portées en chaque lieu, arrivent plus facilement à la connaissance de tous, Nous voulons que les copies ou exemplaires imprimés des présentes, souscrits de la main de quelque notaire public et munis du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, fassent foi en tous lieux de la terre, aussi bien que les présentes elles-mêmes, si elles étaient représentées ou produites.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 15 du mois de février 1879, la première année de Notre pontificat.

L. CARD. MINA.

Lettres de Constantinople.

Péra de Constantinople, 31 janvier 1879.

Les Turcs ne sont pas contents de la politique philhellénique de M. Waddington. Ils ne pouvaient pas raisonnablement compter que la France, qui avait si peu à se louer d'eux et après ses désastres, les secourait et les protégeait dans leur guerre avec les Russes; mais il leur était permis de croire que la neutralité de la politique française leur serait bienveillante et ne tournerait pas à leur dommage en augmentant, contrairement à toute logique, à toute tradition, leurs pertes territoriales. Le journal turc très-officiel le *Vakil*

se fait l'écho des graves inquiétudes de la Sublime-Porte à l'égard de l'attitude accentuée du gouvernement de la République française pour la solution de la question hellénique.

L'annexion de l'île de Crète au royaume hellénique était justifiable; la prévoyance, la sagesse la rendaient peut-être nécessaire; il y avait très probablement là un acte politique anti-anglais de nature à maintenir l'équilibre méditerranéen; mais l'attribution à la Grèce d'une partie de l'Epire et de la Thessalie, pays albanais et valaque et non grec, est une monstruosité historique, géographique et ethnographique, politique et religieuse. Les Grecs d'aujourd'hui, qui ne seront jamais satisfaits avant d'avoir établi leur domination unique et tyrannique sur tout l'Orient occidental, sont des *rhéteurs byzantins*, ingouvernables, incapables d'asseoir un bon et durable gouvernement. Leur fanatisme religieux troublera la paix religieuse de l'Europe et renouvellera en les aggravant les turpitudes de Byzance. L'Eglise schismatique grecque de Constantinople est à l'agonie, et la France s'efforce de la ressusciter. Le schisme grec qui a permis à l'Islamisme de naître, de se développer, de devenir conquérant, de menacer l'existence même de l'Europe, est aujourd'hui sans prestige et sans force; nos diplomates veulent le rendre à la vie pour qu'il puisse recommencer ses méfaits et ses désastres.

Les Grecs ne méritent cependant pas le moindre intérêt. Les lecteurs de l'*Univers* en jugeront par le fait suivant, qui vient de se passer sous nos yeux à Constantinople. Le journal le *Courrier d'Orient*, le doyen des journaux français de Constantinople, s'est constitué, dès son origine, le défenseur des chrétiens d'Orient contre la tyrannie du patriarcat du Phanar, les exactions des évêques phanariotes et leurs tentatives de dénationaliser ces chrétiens pour en faire des pseudo-hellènes, c'est-à-dire de futurs sujets d'une grande Grèce, d'un nouvel empire byzantin. Il a toujours été le champion des revendications religieuses et nationales des Bulgares et des Valaques du Pinde. Dans ces derniers temps, il a critiqué amèrement la politique hellénique de M. Waddington, en a montré la fausseté et les dangers, enfin a conseillé à la Porte de ne céder en rien sur ce point parce qu'elle a pour elle le bon droit, la raison et la justice.

Vendredi soir, à cinq heures, le directeur du *Courrier d'Orient* rentrait à son domicile, au centre de Péra. Il sortait du passage Oriental et se trouvait à cinquante pas au plus de sa maison. Deux Grecs qui se tenaient en faction à la sortie du passage, de chaque côté de la porte, levèrent sur lui, lorsqu'il les eut dépassés, d'énormes bâtons qu'ils tenaient cachés et lui en assénèrent quatre violents coups sur la tête. Notre compatriote, couvert de sang, chancela, et fut soutenu par quelques passants qui le conduisirent à sa maison. Les deux coupe-jarrets s'enfuirent sans que personne songeât à les arrêter. A vingt pas du lieu où ce guet apens a été commis, se trouve un poste de

Feuilleton du Courrier du Canada
QUEBEC, 8 Mars 1879—No 27

LES ANGLAIS AU POLE NORD.

Aventures du Capitaine Hatteras.

PAR JULES VERNE.

[SUITE]

La galerie, conduisant au fourneau, fut remplie avec de la neige et des quartiers de glaçons auxquels le froid de la nuit suivante devait donner la dureté du granit. En effet, la température, sous l'influence du vent d'est, descendit à douze degrés (—116 cent.). Le lendemain, à sept heures, le *Forward* se tenait sous vapeur, prêt à profiter de la moindre issue. Johnson fut chargé d'aller mettre le feu à la mine; la meche avait été calculée de manière à brûler une demi-heure avant de communiquer le feu aux poudres. Johnson eut donc le temps suffisant de regagner le bord; en effet, dix minutes après avoir exécuté les ordres d'Hatteras, il revenait à son poste.

par un temps sec et assez clair; la neige avait cessé de tomber; Hatteras, debout sur la dunette avec Shandon et le docteur, comptait les minutes sur son chronomètre.

A huit heures trente-cinq minutes, une explosion sourde se fit entendre, et beaucoup moins éclatante qu'on ne l'eût supposée. Le profil des montagnes fut brusquement modifié, comme dans un tremblement de terre; une fumée épaisse et blanche fusa vers le ciel à une hauteur considérable, et de longues crevasses zébrèrent les flancs de l'ice-berg, dont la partie supérieure, projetée au loin, retombait en débris autour du *Forward*.

Mais la passe n'était pas encore libre; d'énormes quartiers de glace, arc-boutés sur les montagnes adjacentes, demeuraient suspendus en l'air et l'on pouvait craindre que l'enceinte ne se refermât par leur chute.

Hatteras jugea la situation d'un coup d'œil.

— "Wolsten!" s'écria-t-il.

L'armurier accourut.

— "Capitaine! fit-il.

— Chargez la pièce de l'avant à triple charge, dit Hatteras, et bourrez aussi fortement que possible.

— Nous allons donc attaquer cette montagne à boulets de canon? dit le docteur.

— Non, répondit Hatteras. C'est inutile. Pas de boulet, Wolsten,

mais une triple charge de poudre. Faites vite."

Quelques instants après, la pièce était chargée.

— "Que veut-il faire sans boulet? dit Shandon entre ses dents.

— On le verra bien, répondit le docteur.

— Nous sommes parés, capitaine, s'écria Wolsten.

— Bien, répondit Hatteras. Brunton! cria-t-il à l'ingénieur, attention! quelques tours en avant."

Brunton ouvrit les tiroirs, et l'hélice se mit en mouvement; le *Forward* s'approcha de la montagne minée.

— "Visez bien à la passe," cria le capitaine à l'armurier.

Celui-ci obéit; lorsque le brick ne fut plus qu'à une demi-encablure, Hatteras cria:

— "Feu!"

Une détonation formidable suivit son commandement, et les blocs ébranlés par la commotion atmosphérique furent précipités soudain dans la mer. Cette agitation des couches d'air avait suffi.

— "A toute vapeur! Brunton, s'écria Hatteras. Droit dans la passe, Johnson."

Johnson tenait la barre; le brick, poussé par son hélice, qui se vissait dans les flots écumeux, s'élança au milieu du passage libre alors. Il était temps. Le *Forward* franchissait à peine cette ouverture, que sa prison

se refermait derrière lui.

Le moment fut palpitant, et il n'y avait à bord qu'un cœur ferme et tranquille; celui du capitaine. Aussi l'équipage, émerveillé de la manœuvre, ne put s'empêcher de retenir le cri de:

— "Hourah pour John Hatteras!"

Chapitre XIV.

EXPÉDITIONS A LA RECHERCHE DE FRANKLIN.

Le mercredi 23 mai, le *Forward* avait repris son aventureuse navigation, louvoyant adroitement au milieu des packs et des ice-bergs, grâce à sa vapeur, cette force obéissante qui manqua à tant de navigateurs des mers polaires; il semblait se jouer au milieu de ces écueils mouvants; on eût dit qu'il reconnaissait la main d'un maître expérimenté, et, comme un cheval sous un écuyer habile, il obéissait à la pensée de son capitaine.

La température remontait. Le thermomètre marqua à six heures du matin vingt-six degrés (—30 centigr.), à six heures du soir vingt-neuf degrés (—20 centigr.), et à minuit vingt-cinq degrés (—40 centigr.); le vent soufflait légèrement du sud-est.

Le jeudi, vers les trois heures du matin, le *Forward* arriva en vue de la baie Possession, sur la côte d'Amérique, à l'entrée du détroit de Lancaster; bientôt le cap Borney fut entrevu. Quelques Esquimaux se dirigèrent vers le navire; mais Hat-

teras ne prit pas le loisir de les attendre.

Les pics de Byam-Martin qui dominent le cap Liverpool, laissés sur la gauche, se perdirent dans la brume du soir; celle-ci empêcha de relever le cap Hay, dont la pointe, très-basse d'ailleurs, se confond avec les glaces de la côte, circonstance qui rend souvent fort difficile la détermination hydrographique des mers polaires.

Les puffins, les canards, les mouettes blanches se montraient en très-grand nombre. La latitude par observation donna 74° 01', et la longitude, d'après le chronomètre, 77° 15'.

Les deux montagnes de Catherine et d'Elizabeth élevaient au-dessus des nuages leur chaperon de neige.

Le vendredi, à dix heures, le cap Warender fut dépassé sur la côte droite du détroit, et sur la gauche, l'Admiralty-Inlet, baie encore peu explorée par des navigateurs qui avaient hâte de se porter dans l'ouest. La mer devint assez forte, et souvent les lames balayèrent le pont du brick en y projetant des morceaux de glace. Les terres de la côte nord offraient, aux regards de curieuses apparences avec leurs hautes tables presque nivelées, qui répétaient les rayons du soleil.

Hatteras eût voulu prolonger les terres septentrionales, afin de gagner au plus tôt l'île Beechey et l'entrée du canal Wellington; mais une ban-

quise continue l'obligeait, à son grand déplaisir, de suivre les passes du sud.

Ce fut pour cette raison que, le 26 mai, au milieu d'un brouillard silennieux de neige, le *Forward* se trouva par le travers du cap York; une montagne d'une grande hauteur et presque à pic le fit reconnaître; le temps s'étant un peu levé, le soleil parut un instant vers midi, et permit de faire une assez bonne observation: 74°4' de latitude, et 84°23' de longitude. Le *Forward* se trouvait donc à l'extrémité du détroit de Lancaster.

Hatteras montrait sur ses cartes, au docteur, la route suivie et à suivre. Or, la position du brick était intéressante en ce moment.

— "J'aurais voulu, dit-il, me trouver plus au nord, mais à l'impossible nul n'est tenu; voyez, voici notre situation exacte."

Le capitaine pointa sa carte à peu de distance du cap York.

— "Nous sommes au milieu de ce carefour ouvert à tous les vents, et formé par les débouchés du détroit de Lancaster, du détroit de Barrow, du canal de Wellington, et du passage du Régent; c'est un point auquel ont nécessairement abouti tous les navigateurs de ces mers."

(à suivre.)

zaptiés qui n'ont rien vu et n'ont rien fait. Grâce au Ciel, les plaies ont énormément saigné, aucune inflammation n'est survenue, il n'y a pas eu de fièvre, et l'état du blessé est très satisfaisant.

Les deux coupe-jarrets sont des Grecs de la basse classe ; le plus âgé n'a pas trente ans ; jusqu'à présent, ils n'ont point été arrêtés. La voix publique est unanime pour déclarer qu'ils ont été salariés, appuyés par des partisans de la grande idée hellénique, pour être exécuteurs d'une vengeance hellénique contre notre compatriote, à raison de la polémique de son journal en faveur des Turcs, des Albanais, des Valaques et des Bulgares.

Que cette voix publique ne vous surprenne pas ; c'est ainsi qu'à Constantinople on a toujours agi à l'égard des gens qui déplaisent.

Il y a plusieurs années, il existait à Pétra un petit journal français-grec, catholique, qui critiquait amèrement le cultirkampf et dénonçait la persécution des catholiques allemands par M. de Bismarck et l'empereur Guillaume. Ce petit journal avait excité le plus grand mécontentement parmi les Prussiens et les Allemands de Constantinople, principalement parce qu'il ne manquait pas de reproduire les lettres d'Allemagne de l'Univers. Un ancien haut fonctionnaire allemand, Levantin, que la polémique catholique du petit journal exaspérait, eut un jour l'audace de dire à un religieux oriental catholique, en visite chez lui, que si cette polémique ne cessait pas, il souderait des gens pour administrer, dans la rue, une bastonnade au directeur du journal, lequel était un prêtre catholique latin. Le religieux, indigné, s'est empressé de se retirer et est venu me raconter ce qu'il avait entendu.

Si la question hellénique soulevée par M. Waddington tourne mal contre les Turcs, nous deviendrons leurs ennemis comme le sont aujourd'hui les Anglais : *Duchmann-Englitz*, ainsi que disent depuis quelques jours les Turcs. Tous cela fait les affaires de la Russie, dans les bras de laquelle les Turcs se jetteront infailliblement et prochainement. Une France sage les aurait empêchés de tomber à droite ou à gauche et les eût maintenus en équilibre, mais une France républicaine n'est pas une France sage.

La Porte continue d'envoyer à Volo des soldats et des munitions ; signe pacifique du temps.

Si la question hellénique soulevée par M. Waddington tourne mal contre les Turcs, nous deviendrons leurs ennemis comme le sont aujourd'hui les Anglais : *Duchmann-Englitz*, ainsi que disent depuis quelques jours les Turcs.

Tous cela fait les affaires de la Russie, dans les bras de laquelle les Turcs se jetteront infailliblement et prochainement. Une France sage les aurait empêchés de tomber à droite ou à gauche et les eût maintenus en équilibre, mais une France républicaine n'est pas une France sage.

La Porte continue d'envoyer à Volo des soldats et des munitions ; signe pacifique du temps.

Si la question hellénique soulevée par M. Waddington tourne mal contre les Turcs, nous deviendrons leurs ennemis comme le sont aujourd'hui les Anglais : *Duchmann-Englitz*, ainsi que disent depuis quelques jours les Turcs.

Tous cela fait les affaires de la Russie, dans les bras de laquelle les Turcs se jetteront infailliblement et prochainement. Une France sage les aurait empêchés de tomber à droite ou à gauche et les eût maintenus en équilibre, mais une France républicaine n'est pas une France sage.

La Porte continue d'envoyer à Volo des soldats et des munitions ; signe pacifique du temps.

Si la question hellénique soulevée par M. Waddington tourne mal contre les Turcs, nous deviendrons leurs ennemis comme le sont aujourd'hui les Anglais : *Duchmann-Englitz*, ainsi que disent depuis quelques jours les Turcs.

Tous cela fait les affaires de la Russie, dans les bras de laquelle les Turcs se jetteront infailliblement et prochainement. Une France sage les aurait empêchés de tomber à droite ou à gauche et les eût maintenus en équilibre, mais une France républicaine n'est pas une France sage.

La Porte continue d'envoyer à Volo des soldats et des munitions ; signe pacifique du temps.

Si la question hellénique soulevée par M. Waddington tourne mal contre les Turcs, nous deviendrons leurs ennemis comme le sont aujourd'hui les Anglais : *Duchmann-Englitz*, ainsi que disent depuis quelques jours les Turcs.

Tous cela fait les affaires de la Russie, dans les bras de laquelle les Turcs se jetteront infailliblement et prochainement. Une France sage les aurait empêchés de tomber à droite ou à gauche et les eût maintenus en équilibre, mais une France républicaine n'est pas une France sage.

La Porte continue d'envoyer à Volo des soldats et des munitions ; signe pacifique du temps.

Si la question hellénique soulevée par M. Waddington tourne mal contre les Turcs, nous deviendrons leurs ennemis comme le sont aujourd'hui les Anglais : *Duchmann-Englitz*, ainsi que disent depuis quelques jours les Turcs.

Tous cela fait les affaires de la Russie, dans les bras de laquelle les Turcs se jetteront infailliblement et prochainement. Une France sage les aurait empêchés de tomber à droite ou à gauche et les eût maintenus en équilibre, mais une France républicaine n'est pas une France sage.

La Porte continue d'envoyer à Volo des soldats et des munitions ; signe pacifique du temps.

Si la question hellénique soulevée par M. Waddington tourne mal contre les Turcs, nous deviendrons leurs ennemis comme le sont aujourd'hui les Anglais : *Duchmann-Englitz*, ainsi que disent depuis quelques jours les Turcs.

Tous cela fait les affaires de la Russie, dans les bras de laquelle les Turcs se jetteront infailliblement et prochainement. Une France sage les aurait empêchés de tomber à droite ou à gauche et les eût maintenus en équilibre, mais une France républicaine n'est pas une France sage.

La Porte continue d'envoyer à Volo des soldats et des munitions ; signe pacifique du temps.

Si la question hellénique soulevée par M. Waddington tourne mal contre les Turcs, nous deviendrons leurs ennemis comme le sont aujourd'hui les Anglais : *Duchmann-Englitz*, ainsi que disent depuis quelques jours les Turcs.

Tous cela fait les affaires de la Russie, dans les bras de laquelle les Turcs se jetteront infailliblement et prochainement. Une France sage les aurait empêchés de tomber à droite ou à gauche et les eût maintenus en équilibre, mais une France républicaine n'est pas une France sage.

La Porte continue d'envoyer à Volo des soldats et des munitions ; signe pacifique du temps.

Si la question hellénique soulevée par M. Waddington tourne mal contre les Turcs, nous deviendrons leurs ennemis comme le sont aujourd'hui les Anglais : *Duchmann-Englitz*, ainsi que disent depuis quelques jours les Turcs.

Tous cela fait les affaires de la Russie, dans les bras de laquelle les Turcs se jetteront infailliblement et prochainement. Une France sage les aurait empêchés de tomber à droite ou à gauche et les eût maintenus en équilibre, mais une France républicaine n'est pas une France sage.

La Porte continue d'envoyer à Volo des soldats et des munitions ; signe pacifique du temps.

Si la question hellénique soulevée par M. Waddington tourne mal contre les Turcs, nous deviendrons leurs ennemis comme le sont aujourd'hui les Anglais : *Duchmann-Englitz*, ainsi que disent depuis quelques jours les Turcs.

PARLEMENT FÉDÉRAL.

SÉNAT.

Ottawa, 7 mars 1879.

L'hon. M. Campbell — Bill intitulé : "Acte pour amender l'acte relatif à la force de la police du Canada." Seconde lecture mercredi prochain.

Hon. M. Read propose copies de tous contrats ou ententes entre le gouvernement ou aucune autre partie pour l'extension du chemin de fer du Canada Central, depuis le 1er jour de janvier 1878 ; aussi copies de tous contrats pour la construction du chemin de fer de la baie George, depuis la même date, ainsi que tous paiements faits pour ces contrats jusqu'au 15 février 1879.

Après un long débat entre les hon. MM. MacPherson, Alexander, Campbell, Pelletier, Trudel, Bellerose, et Penny, la motion est adoptée, et la chambre ajournée.

CHAMBRE DES COMMUNES.

7 mars.

Après les affaires de routine, M. Tilley dit que les estimés seront déposés sur la table dans quelques jours, et il espère pouvoir faire son rapport des finances vendredi.

Les bills suivants sont alors présentés et lus une première fois.

M. McLennan — Bill pour amender l'acte de chemin de fer de Jonction de Montréal et de la ville d'Ottawa et les actes l'amendant ; aussi pour amender l'acte de chemin de fer de la ligne du Côtéau et de la province et du pont et l'acte l'amendant.

M. Baby — Bill pour amender et consolider les actes relatifs aux droits imposés sur les billets d'échange et les promissaires.

M. Ives — Bill pour amender un acte qui pourvoirait à ce que les enquêtes fussent plus effectives dans les recherches des pratiques de corruption, aux élections des députés des Communes.

M. McDonald propose qu'un comité choisisse composé de treize membres soit nommé pour s'enquérir et considérer les questions de faillite et de banqueroute, la lettre des lois de faillite du Canada, et s'il est l'expédient d'amender de nouveau ou de rappeler ces lois, avec pouvoir d'envoyer chercher personnes, papiers et records et de faire rapport par bill ou autrement.

Cette motion a soulevé un débat qui a occupé toute la séance, ainsi que celle du soir jusqu'à 10 heures. Un grand nombre de députés prirent la parole. Tous reconnaissent l'importance de cette question et ne diffèrent d'opinion que sur les mesures qui remplaceraient les lois de faillites quand elles auront été rappelés.

La discussion a été entretenue dans l'après-midi par MM. Mills, Sir John, Cartwright, McDonald, Pictou, McKenzie, McDougall, Paterson, Guthrie, Boulbee, Robertson, (Hamilton) Huntington, Cockburn, (West Northumberland) Donville, Masson, Oliver, Méthot, Houde, Landry, Vallée et Rykert.

Dans la soirée, M. Rykert a repris le débat suivi de MM. McCallum, Hay, Ross, (Middlesex), Ross (Dundas) et Hooper.

Le ministre de la justice prononce un long discours, et après quelques remarques de M. Haggart, la motion est adoptée et la chambre ajournée à 10 heures.

Nous lisons dans le *Journal de Québec* d'hier :

"Le chemin de fer du Nord est dû à l'initiative partie de Québec, mais bien des vicissitudes en retardèrent longtemps l'exécution. Ce que l'on appelait un rêve est enfin réalisé, grâce au temps qui vient à bout de tout. Qui le croirait ? Dans la ville la plus intéressée à son succès, bien des gens s'en moquent les adversaires ardents. La politique en fit plus tard de chauds partisans."

Qu'en dites-vous ? M. Joly.

Le *Courrier du Canada* a exprimé dernièrement la même pensée, en disant que le Chemin de fer du Nord avait été terminé par ceux qui n'auraient pas voulu le voir commencer.

Discours prononcé par M. Vallée, député de Portneuf.

PRÊTS AUX CHEMINS DE FER AVANT LA CONFÉDÉRATION.

M. VALLÉE : Je demande un état indiquant les sommes d'argent prêtées ou données aux différentes compagnies de chemins de fer existant au Canada, avant et depuis la confédération, par le gouvernement fédéral et suivant le cas, par les gouvernements des provinces avant 1867.

En faisant cette motion, je veux mettre la Chambre en mesure d'étudier une question importante. Quand les fondateurs de la Confédération, en 1867, ont établi les bases financières sur lesquelles devait être élevée cette grande institution nationale, ils ont pris un certain montant de l'actif des provinces, comme garantie du passif que consentait à payer le gouvernement fédéral. Cet actif comprenait, estimés à leur valeur nominale, certains revenus, certaines propriétés, des chemins de fer, des obligations. Ces différentes valeurs furent divisées en deux parties ; les unes, comme garantie de la dette fédérale, et les autres, comme recettes des provinces pour le surplus de la dette qui leur restait à charge.

C'était une base solide, équitable. Il est très important que cet équilibre ne soit pas dérangé. Cependant, je crois que la politique suivie par les gouvernements précédents à ce sujet, est de nature à détruire les bases mêmes sur lesquelles repose ce grand édifice social et politique.

Dans l'acte de l'Amérique-Britannique du Nord, je vois que dans les

recettes mises au crédit de la Confédération il y a certaines sommes fournies avant 1867 par les provinces à plusieurs compagnies de chemin de fer. Comment ces obligations des différentes compagnies de chemin de fer se trouvent-elles dans l'actif du Canada ? En référant à l'acte de l'Amérique-Britannique du Nord, 1867, section 108, je lis : Les travaux, les propriétés publiques énumérées dans la cédule 3, appartenant au Canada. Or, en parcourant cette cédule 3, je vois, au paragraphe 6, que "les chemins de fer, les actions dans les chemins de fer, les hypothèques et autres dettes dues par les compagnies de chemin de fer, sont de ces propriétés qui tombent sous l'effet de la section 108.

Comme je l'ai dit, il y a un instant, on a évalué ces hypothèques dues par les chemins de fer à leur valeur apparente. Ainsi cette actif a été placé au crédit de la Confédération au pair ; en conséquence, les provinces furent déchargées de certaines dettes qu'on a liquidées dans le passif général du Canada. Pour arriver à cet arrangement et le faciliter, on a décidé de laisser aux provinces d'Ontario et de Québec le surplus d'actif désigné dans la cédule 4, et que je n'ai pas besoin d'énumérer. Ce surplus d'actif, de fait, a été divisé entre Ontario et Québec, après bien des difficultés, on le sait. Un arbitrage a d'abord eu lieu, la province de Québec en a appelé en Angleterre, et le conseil privé de Sa Majesté a décidé en faveur d'Ontario. Il a fallu se soumettre à ce jugement.

D'un autre côté, le surplus de dettes qui au-delà de 62 millions devait être payé par les provinces d'Ontario et de Québec, a été, en 1873, mis à la charge du trésor fédéral.

Je crois que la conduite suivie en 1873 et en 1875 par le gouvernement qui remit au *Western* et au *Northern Railways* une grande partie de leurs obligations, n'est pas conforme aux bases financières établies en 1867 par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord. Voici sur quoi je fonde mon opinion. Le surplus de la dette des provinces a servi à constater quel serait le surplus d'actif qu'Ontario et Québec garderaient en leur possession.

La principale portion d'actif fournie par Ontario à l'avoir général du Canada se composait d'actions et d'obligations de chemin de fer. Depuis, ces actions et ces obligations ou hypothèques ont été déclarées de nulle valeur ou à peu près. Bien plus, dans les cas cités plus haut, le gouvernement du Canada en 1873 et 1875 a renoncé à ses droits.

On se trouve ainsi avoir porté deux fois au crédit d'Ontario le même montant ; ce qui ferait un erreur d'environ trois millions de piastres. En conséquence, le partage qui a eu lieu du surplus de l'actif entre les deux provinces n'a pas été juste. La base de division de l'actif et du passif entre les provinces d'Ontario et de Québec aurait donc été changée.

J'ai cru de mon devoir d'attirer l'attention du parlement sur ce fait, afin que l'erreur, si erreur il y a, soit réparée, et que justice soit rendue non-seulement à la province de Québec, mais à toutes les provinces de la Confédération.

En demandant quelles sont les sommes d'argent prêtées et données aux compagnies de chemin de fer depuis et avant la Confédération, je crois qu'à l'aide de cet état, je pourrai établir la thèse que je viens de poser.

Plus tard, après la production de ces documents, j'expliquerai plus au long quelles sont mes vues sur cette grave et importante question.

Les états des dépenses au Nord-Ouest mériteraient l'examen le plus minutieux du comité des comptes publics. Il y verrait des détails capables de provoquer l'étonnement : un journal va jusqu'à les tenir pour foncièrement ridicules. On y trouve, par exemple, des items comme les suivants : à "Thomas Clark," salaire de 12 jours à \$2, pour leçons d'agriculture aux sauvages, total : \$20 ; à "John Pruden," prise d'un cheval égaré, \$5 ; à Baker & Cie., commission de 2 1/2 p. 100, sur envoi de \$16,000, de New-York au Fort Walsh, \$400 ; à "Geo. Cyr," pour garde d'un bœuf, 14 jours à 50 cents, \$7 ; pour transport de 31 fûtes de bétail au Lac des Bois, \$280. On rencontre ça et là, du commencement à la fin du cahier des comptes pour le territoire du Nord-Ouest, des réclamations analogues à celles que nous venons d'en extraire.

(Gazette d'Ottawa).

Echos d'Ottawa.

7 mars.

—Une députation de manufacturiers en laine a eu une entrevue avec M. Tilley, hier.

—Les officiers militaires de cette ville ont discuté, hier, l'opportunité de tenir une grande convention des forces militaires d'Ontario et de Québec en quelque endroit central de l'une ou de l'autre province ; soit Montréal, ou Toronto.

—Le ministre de l'Agriculture a fixé samedi à 11 heures, pour recevoir la députation des colons qui désirent partir pour le nord-ouest.

—L'hon. Peter Mitchell, le procureur

général Ross de Québec, E. Clinic, Ecr., de Québec, sont en cette ville et logent à l'hôtel Russell.

—Un théâtre privé sera donné à Rideau Hall, le 15 courant.

—L'Assemblée régulière de l'association des ouvriers a eu lieu hier soir. La motion suivante a été proposée par S. S. Phillips et secondée par G. J. Wilson et il a été résolu : Que nous les membres de l'association des ouvriers d'Ottawa approuvons chaleureusement le projet d'établir sur les terres vacantes du Nord-Ouest et d'ailleurs, le surplus des mécaniciens et journaliers des diverses cités, mais que nous rejetons le langage dont s'est servi M. Burrell à l'assemblée tenue au conseil de ville mercredi dernier, disant que si le gouvernement refusait d'accéder à notre pétition demandant de l'aide pour les colons, nous le forcerions à nous en accorder.

—Les catholiques de cette ville sont très-émus par suite d'un vol accompli dans une église cette après-midi. Il paraît qu'un nommé Bédard est entré dans la cathédrale française, et brisant la porte du tabernacle, en a enlevé le calice qu'il a ensuite essayé de vendre dans un magasin de seconde main pour la somme de \$1,50.

Le brocanteur, sachant bien qu'il ne pouvait s'être procuré ce vase sacré légitimement, a retenu Bédard jusqu'à ce que la police fût notifiée. Celle-ci est arrivée bientôt et a mis le prisonnier sous verrous. Son procès est fixé à demain.

—Une députation du Bureau du Havre de Québec est arrivée, pour demander au gouvernement de ne pas mettre en force l'ordre leur enquéant de laisser leurs quartiers à la douane.

—Le contrat pour la section 9 du chemin de fer Pacifique n'a pas encore été donné. La maison américaine n'a pas déposé, dit-on, qu'une partie des sécurités, et il est encore possible que les soumissionnaires de la Nouvelle-Ecosse reçoivent le contrat.

—Le contrat pour la section 9 du chemin de fer Pacifique n'a pas encore été donné. La maison américaine n'a pas déposé, dit-on, qu'une partie des sécurités, et il est encore possible que les soumissionnaires de la Nouvelle-Ecosse reçoivent le contrat.

Petit Séminaire.

PREMIERS. Mathématiques. G. Brousseau, E. Savin, F. Turville, E. Verot.

Rhetorique. Discours français. E. Roy.

Secondes. Vers latins. L. Olivier.

Troisièmes. Thème grec. P. Durkin.

Prosaïque. Version grecque. A. Dion.

Cinquièmes. Exercice français. P. Masson.

Sixièmes. Anglais. T. Flynn.

Thème latin. F. Chamberland.

Synonyme. Anglais. P. Faucher.

Septièmes. Exercice français. T. Lefebvre.

Éléments. O. Lestard, A. Morrisot, W. Pampalon.

Éléments latins. C. Morrisot.

Religion et Art

Messieurs les membres du comité de construction du Cercle Catholique de Québec ont eu l'heureuse pensée de faire reproduire par la photographie un admirable tableau dû au pinceau d'un artiste romain, M. Boltoni. La vénérable Mère Marie Guyart de l'Incarnation y est représentée, contemplant la très-sainte et très-anguste Trinité dans une vision surnaturelle.

Le magnifique tableau du peintre a été parfaitement reproduit par notre excellent photographe M. Vallée. La photographie est de grande dimension et peut être encadrée.

Un exemplaire de cette photographie, accompagné d'une courte notice biographique de la vénérable fondatrice des Ursulines de Québec et d'un billet un mérité donnant droit à un objet ou prime d'une valeur variant de cinq cents à cinq piastres, sera adressé, franc de port, à toute personne de la ville ou de la campagne qui enverra au président du Cercle, M. le chevalier Vincolette, à Québec, la somme de cinquante cents.

Le bénéfice de la vente sera pour aider à la construction d'un édifice qui devra être élevé dans la paroisse de Saint Roch de Québec, pour l'usage du Cercle Catholique.

Le synode protestant de Toronto est parvenu à élire un évêque. Les deux partis ont fait un compromis et se sont entendus pour voter en faveur d'un candidat relégué jusqu'alors dans l'ombre, l'archidiacre Sweatman.

Etat des importations et exportations.

Le tableau des importations et exportations pendant les six mois expirés au 31 décembre dernier, a été soumis lundi à la Chambre. En voici les principaux items :

EXPORTATIONS. Produits des mines.....\$ 1,310,433 Pêcheries..... 4,169,664 Bois..... 5,078,670 Animaux et leurs produits 8,424,489 Produits agricoles..... 12,689,228 Articles manufacturés..... 1,531,130 Divers..... 195,261

Total.....\$37,398,776 Numéraire..... 610,327

Articles non produits en Canada.....\$46,379,116 IMPORTATIONS. Importations totales.....\$46,524,296 Droits sur ces importations, 6,317,017 RECETTES. Fonds consolidés.....\$12,416,609 Emprunts..... 45,987,573 Paiements en numéraire..... 24,861,764 Total.....\$82,765,947

PAIEMENTS.

Fonds consolidés.....\$13,750,206 Comptes divers..... 45,939,852 Recettes..... 23,075,889

Total.....\$82,765,947

Les recettes générales, pour le mois de février, ont été de \$12,669,264, dont les douanes ont fourni \$1,518,201 et l'accise, \$840,796.

Le Cercle Catholique de Québec vient de perdre un de ses membres correspondants dans la personne du Docteur Thomas LaBauve d'Arifat, chevalier de St. Grégoire et de la Légion d'honneur, et président de l'Union catholique de l'Île Maurice.

Ce grand catholique est décédé en décembre dernier.

Une messe de requiem pour le repos de son âme sera dite lundi matin, 10 courant, à 7 heures, à l'église de St. Roch.

Les membres du Cercle catholique sont priés d'y assister.

On lit dans les *Annales Catholiques* du 15 février :

"M. Hyacinthe Loyson a fait ses débuts dimanche dans la salle des Folies-Montholon, transformée plus ou moins bien en temple protestant. Les curieux étaient nombreux, mais les fidèles faisaient complètement défaut à la nouvelle église catholique française. Aussi, quoique la recette ait pu être assez forte, l'époux de Mme. Merriman a-t-il dû constater qu'il avait échoué. Tous les journaux, même ceux qui étaient les plus favorables, par haine de l'Église, à la tentative de l'ex-confessionnaire de Notre-Dame, sont d'accord pour reconnaître qu'il était impossible d'échouer plus honteusement. Quelques-uns, lâchant celui qu'ils avaient censuré jusqu'ici, s'égayent sans pitié de sa mésaventure : ils rejettent un instrument dont l'utilité leur est démontrée."

NOUVELLES

—Nous publions aujourd'hui sur notre première page la lettre apostolique de Léon XIII annonçant au monde chrétien un Jubilé universel.

HEUREUX CHANGARDS.—Nous avons le plaisir d'apprendre à nos lecteurs que notre estimable ami M. Félix Tessier est l'heureux gagnant, à la grande loterie française de Paris, de deux pièces de vitrage d'église, magnifiquement coloriées et d'une valeur de 20,000 francs.

M. Séverin Benoit, de la banque National, gagne une boîte de ces riches cravates Lavallières qui font les délices des dandies de Paris et qui seront dorénavant de la dernière élégance sur ce côté du continent.

Nos félicitations les plus sincères à ces messieurs. (Événement.)

MUNICIPAL.—M. Eustache Germain a été élu conseiller pour la paroisse St. Basile, ainsi que M. Wm. Shanahan, réélu pour la 3e fois. M. Collet a été réélu maire de cette paroisse pour la 3e fois.

PAR DISTRACTION.—Nous avons reproduit, avant-hier, un article de la *Miaurie* intitulé "Pas de scrupule" pour lequel nous avons oublié de lui donner crédit.

MARIE.—M. James Conway, qui avait été nommé conseiller temporaire de la municipalité de Ste-Catherine, comté de Portneuf, après le meurtre de son cousin qu'il remplaçait, a été élu maire de cette même municipalité.

PAYILLON DES PATINEURS.—Rappelez-vous la partie de croquer sur la glace, ce soir, de 8.30 à 9. On jouera sur les patins.

Avec la permission du lieutenant-colonel Strange et des officiers, la fanfare de la batterie B. de l'artillerie jouera au rond à patiner, Grande Allée, ce soir de 8 à 10 heures. Voici le programme :

1. Marche—Militaire. 2. Valse—Sympathie Love. 3. Quadrille—Amusement. 4. Valse.—Toujours ou Jamais. 5. Lancer—Madame Angot. 6. Galop—Away with Melaeholy. Vive la Canadienne. Dieu sauve la Reine.

TOURNOI, 7 MARS.—Cette après-midi une petite fille nommée Eliza Holland, âgée de sept ans, a été écrasée à mort par un char urbain, sur la rue Yonge. Le conducteur du char a été arrêté. Une enquête sera tenue ce soir.

COLLISION.—Pertes de vie.—Halifax, 6.—Une collision a eu lieu sur le chemin de fer Intercolonial, à un mille de Spring Hill, entre le train de la Rivière du Loup allant à l'est et un train spécial chargé de marchandises anglaises et allant vers le nord. Les deux locomotives sont en morceaux et les chars ont souffert beaucoup de dommages. On dit que deux conducteurs ont été tués.

Atthol, 6.—La collision eut lieu vers 8.35 a. m. Le conducteur McLeod a été tué et le conducteur Cameron a reçu des blessures mortelles. Un train vient de partir d'ici avec quatre médecins pour se rendre sur le lieu de l'accident. On suppose que Cameron n'aurait pas dû laisser Spring Hill avant d'avoir reçu de nouveaux ordres.

MONTREAL, 7 MARS.—La station du chemin de fer Occidental à Ste-Thérèse, a été incendiée ce matin ; pertes, environ \$2,100.

DERNIÈRES DÉPÊCHES, 7 MARS.—Une dépêche de Constantinople dit que la Porte a concentré trois brigades à Nevre-pot, Melenk et Gunnerdoïna, pour repousser les incursions des Bulgares dans la Macédoine. On s'attend que les troupes turques entreront dans Andrinople samedi.

—Dans la Chambre des Communes une motion en faveur du suffrage féminin a été rejetée par 217 contre 103.

—Peter Simpson & Cie, ayant des maisons à Glasgow, Liverpool et au Brésil,

sont en faillite. —Berlin, 7 mars.—Le bill de la discipline parlementaire a été rejeté dans le Reichstag.

—Naples, 7 mars.—Dans la cause de Passanante, hier, ce dernier a fait des efforts réitérés pour introduire dans son procès la discussion des principes qu'il professe.

Une fois, qu'il était rappelé à l'ordre, il a beaucoup amusé l'auditoire en déclarant que si on ne lui permettait pas de parler il était aussi bon pour lui de s'en aller.

Aujourd'hui, le conseil du prisonnier a demandé que le procès se continuât en l'absence du prisonnier, comme il était abattu par l'excitation qu'il avait ressentie dans le cours des procédures d'hier. La demande a été refusée. L'accusé a comparu en pleurant et essayant de se dérober aux regards du public derrière un plier.

Après l'audition du témoignage, le rapport des examinateurs médicaux déclarant Passanante aliéné et les discours du conseil, le jury a rendu un verdict de coupable. Le prisonnier a été condamné à mort.

On a demandé à Passanante s'il désirait en appeler de la cause. "Non", a-t-il répondu, "je désire mourir."

Son conseil demandera au roi la commutation de sa sentence de mort.

EXPOSITION DE PARIS.—Mesdames et Messieurs : La maison *Bisquit & Cie*, public en général de venir visiter l'asortiment magnifique d'articles de fantaisie qu'elle vient de recevoir directement de l'EXPOSITION DE PARIS.

On trouvera à notre établissement tout ce qu'il y a de plus nouveau pour les cadeaux de Noël et du jour de l'AN. Nous donnerons sous peu une liste des effets reçus. Une visite est sollicitée.

RENAUD & Cie, 24, Rue St. Paul.

De N. Plummer, M. D. Auburn, N. H.

Je suis naturellement contre les médecines patentées ; je fais cependant avec plaisir une exception pour votre excellente recette contre les vomissements, le

Table with 2 columns: Item name and Price. Includes 'Huile et Poissons', 'Poissons', and 'Huile'.

Table with 2 columns: Item name and Price. Includes 'Marché au Cuir' and 'Cuir espagnol'.

Annouces Nouvelles. Avis de Soumissions.—Chrysologue Goulet.

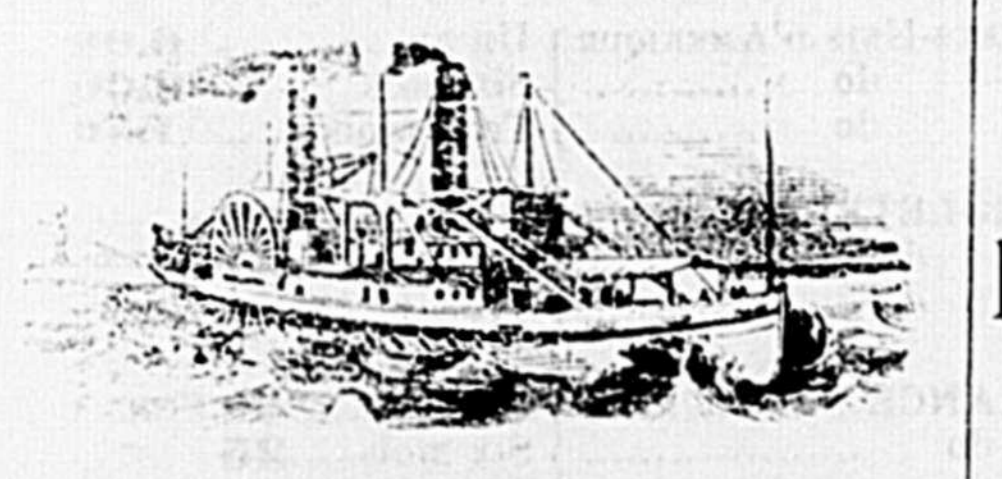
DÉCÈS. Hier, à St. Roch de Québec, à l'âge de 88 ans et 6 mois, Monsieur Jean-Baptiste François Talbot.

Romance Nouvelle. NOUS TENANT PAR LA MAIN. Prix 25 Centimes.

Avis de Soumissions. DES SOUMISSIONS CACHETÉES ET ENDOSSÉES seront reçues par le soussigné.

Eglise et Sacristie en pierre et d'un Presbytère en bois. dans la paroisse de ST. EPHREM DE TRING.

CHRYOLOGUE GOULET, Président des Syndics. Québec, 7 mars 1879—St. 711



Traverse du Grand-Tronc. Le 3 et après le 3 courant, le steamer de la Traverse laissera

Table with 2 columns: Station and Train Schedule. Includes 'STATION DE LÉVIS' and 'Express Intercolonial'.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

AVIS. Les soussignés ont formé une société connue sous le nom de WURTELE & LORTIE.

Commercial House. GRANDE VENTE. Bon Marché. 1879.—Printemps et Ete—1879.

ETOFFES A ROBES DE FANTASIE. NOUS désirons attirer une attention spéciale sur notre assortiment d'ETOFFES A ROBES DE FANTASIES.

Noel et du Jour de l'An. Plusieurs cents douzaines de NUAGES vendus à sacrifice depuis 10c. à 50c.

ATTENTION! ATTENTION! Avis aux Municipalités Scolaires, Séminaires, Collèges et Communautés Religieuses de la Province de Québec.

ON trouvera à la LIBRAIRIE DERY un assortiment complet de FOURNITURES D'ÉCOLES à des prix excessivement bas.

I. P. Déry, LIBRAIRE. 40, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec. Québec, 17 juillet 1878. 914

Tousignant & Pinault, AVOCATS. No. 28, Rue Ste. Anne, Haute-Ville. QUEBEC. Suivent le district de Montmagny.

PAPIERS A ENVELOPER. —ET— Sacs de papier. PAPIER brun, drab, manille et thé, de toutes les grandeurs.

Edouard Laroche, RELIEUR ET REGLEUR, SUCCESSEUR DE FEU C. HIANVEUX DIT LAFRANCE, No. 14, RUE LAVAL, HAUTE-VILLE QUÉBEC.

UNE VISITE EST SOLICITEE. ED. LAROCHELLE, No. 14, Rue Laval, Haute-Ville, Québec. Québec, 17 janvier 1879—3m. 675

Beurre! Beurre. 25 TINETTES DE BEURRE DE CHOIX POUR FAMILIE. Gingras et Langlois, No. 54, RUE DU PALAIS

NOUVELLES IMPORTATIONS !! 1879.—Printemps et Ete—1879.

Joseph Hamel et Freres, 58, RUE SOUS-LE-FORT, 58.

ONT l'honneur d'annoncer à leurs nombreuses pratiques et au public qu'ils ont maintenant en mains le plus grand assortiment de marchandises nouvelles pour les saisons du Printemps et Été.

Ettoffes de Deuil. Mérimos français, Paramata fin, Cobourg et Thibet, Crêpes à la verge et au rouleau.

JOS. HAMEL & FRERES, No. 58, rue Sous-le-Fort, No. 58.

Departement des Messieurs. Tweed Anglais et Ecossois, Tweed Canadien, Tweed Ecossois double largeur pour habillements.

Des tailleurs expérimentés sont attachés à l'établissement et toutes commandes pour habillements seront exécutées sans délai.

JOS. HAMEL & FRERES, NO. 58, RUE SOUS-LE-FORT, BASSE VILLE, NO. 58. Tapis Prelarts, Rideaux, Tapis de velours, Tapis Bruxels, Tapis Tapissierie, Tapis impérial.

Jos. Hamel et Freres, NO. 58, RUE SOUS-LE-FORT, B.-V. Québec, 22 février 1879.

SACRIFICE IMMENSE !!! COUPONS DE TOILE D'IRLANDE, COUPONS DE TOILE OUVRÉE, COUPONS D'INDIENNE BATISTE.

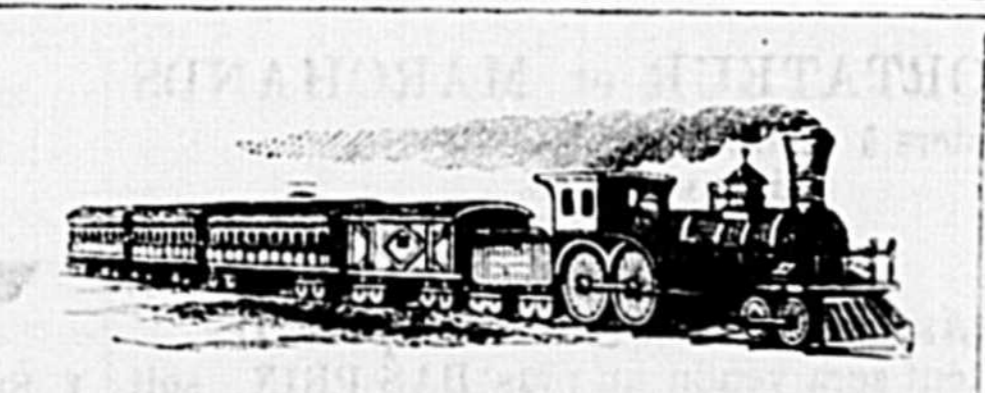
AU BON MARCHÉ !! Coin des rues Saint Jean et Collins, HAUTE-VILLE. N. GARNEAU. Québec, 14 février 1879—1 an.

CYRICE TETU Agent General et Marchand a Commission

A l'honneur d'annoncer aux Marchands de Québec et des Principales Cités de la Puissance du Canada, qu'il revient d'un voyage en Europe qui lui a permis de visiter les Principaux centres manufacturiers d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande, de France, d'Allemagne, de Belgique et de Hollande.

GIN DE HOLLANDE. de qualité supérieure en boîtes et en tonneaux. J'ai aussi pris des arrangements avec les fabricants d'Ettoffes de Leeds, Bradford, Huddersfield, Rochdale, Dewsbury et autres villes manufacturiers d'Angleterre.

ENDUIT UNIVERSEL. J'ai en outre été nommé seul agent pour "L'Enduit Universel," un Vernis supérieur, qui sert aux Maisons, aux Navires, aux Corlages, et s'applique sur le Bois, Fer, Acier, Cuivre, Zinc, Forblanc, Verre, Pierre, Plâtre, Carton, Paille, Toile, Cuir, Dormants de Chemins de Fer, Poteaux, Echelles, Quilles de Navires, Voitures, Planchers, Couvertures, Nettes à Poisson, Tentés en Toile, et aux Câbles Sous-Marin.



CHEMIN DE FER Q. M. O & O. DIVISION DE L'EST. Inauguration de la voie Ferrée jusqu'à Montréal.

A partir de LUNDI, le 10 FEVRIER, les Trains marcheront régulièrement tous les jours, (les dimanches exceptés) comme suit: Train Express laissera Québec à 12.00 P. M. arrivant à Montréal à 7.40, à Hull à 11.00 P. M.



Departement des Douanes. Ottawa, oct. 1878. AUCUN ESCOMPTE ne sera accordé sur les ENVOIS AMERICAINS jusqu'à nouvel avis.

Orgues de Salon. EN vue des droits qui doivent être prochainement prélevés sur les Orgues, le soussigné a fait transporter de la Douane à son établissement une grande quantité des instruments précités.

CE JOURNAL peut-être trouvé sur la file au bureau d'annonce de journaux de GEO. P. ROWELL & CIE., (10, rue Spruce) où l'on peut passer des contrats d'annonces pour ce journal à New-York.



TABIEAU indiquant l'heure de l'arrivée et du départ des malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, FÉVRIER 1879.

Table with columns: ARRIVÉE, MALLES, CLOTURE. Rows for A.M. P.M. and destinations like OTTAWA, PROVINCE D'ONTARIO, QUÉBEC.

Table with columns: ARRIVÉE, MALLES, CLOTURE. Rows for destinations like ARTHABASCA, LENOXVILLE, RICHMOND, etc.

MALLES LOCALES. Les comités de Beauce et de Dorchester, par chemin de fer de Lévis et Kennebéc, tous les jours...

De Halifax. MORAVIAN, Samedi, 1 Février. NOVA SCOTIAN, 15.

Prix du passage depuis la Pointe Lévis: Chambres \$87, \$77 et \$67 suivant l'accommodement. Intermédiaire \$45. Entrepont \$31.

Les Steamers de la ligne de la Malle de Halifax. partant de HALIFAX, pour ST JEAN, QUEBEC, TOWN et LIVERPOOL tous les MARDIS comme suit:

TERRENEUVE, Mardi, 4 Février. Do, 18. Do, 4 Mars.

Prix du passage entre Halifax et St. Jean: Chambre \$20. Entrepont 6. Lits payables d'avance.

MANUFACTURIERS DE PAPIER-FEUTRE pour le rembrissage des maisons et pour mettre sous les tapis. PAPIER GOUDRONNE pour les couvertures des maisons.

INDÉS OCCIDENTALES. Lettres, etc., payées d'avance, voie de New-York, sont expédiées tous les jours à New-York, d'où les malles sont expédiées les lundis, mercredis et vendredis.

GRANDE BRETAGNE. Par la voie canadienne chaque jeudi. Par les vapeurs de la ligne Cunard, voie de New-York, les lundis...

Les lettres enregistrées doivent être déposées à la Poste 15 minutes avant la clôture de chaque malle.

Le facteur délivrera les lettres à 8.30 A. M. 10.30 A. M., et 2.30 P. M.

Les lettres enregistrées doivent être déposées à la Poste 15 minutes avant la clôture de chaque malle.

Le facteur délivrera les lettres à 8.30 A. M. 10.30 A. M., et 2.30 P. M.

Les lettres enregistrées doivent être déposées à la Poste 15 minutes avant la clôture de chaque malle.

Les lettres enregistrées doivent être déposées à la Poste 15 minutes avant la clôture de chaque malle.

Les lettres enregistrées doivent être déposées à la Poste 15 minutes avant la clôture de chaque malle.

Les lettres enregistrées doivent être déposées à la Poste 15 minutes avant la clôture de chaque malle.

Les lettres enregistrées doivent être déposées à la Poste 15 minutes avant la clôture de chaque malle.



LIGNE ALLAN.

sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Malles CANADIENNES et DES ETATS-UNIS.

1878-Arrangement d'hiver-1879

CETTE LIGNE se compose des puissants steamers en fer de première classe suivants, steers sur le Clyde, à double engin.

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL. Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de HALIFAX chaque SAMEDI arrivant à Loch Foyle pour recevoir à bord et débarquer les Malles et les Passagers allant en Irlande et en Écosse ou en venant partiront comme suit:

MORAVIAN, Samedi, 1 Février. NOVA SCOTIAN, 15. SARDINIAN, 22. POLYNESIAN, 1 Mars.

Prix du passage depuis la Pointe Lévis: Chambres \$87, \$77 et \$67 suivant l'accommodement.

Les Steamers de la ligne de la Malle de Halifax. partant de HALIFAX, pour ST JEAN, QUEBEC, TOWN et LIVERPOOL tous les MARDIS comme suit:

TERRENEUVE, Mardi, 4 Février. Do, 18. Do, 4 Mars.

Prix du passage entre Halifax et St. Jean: Chambre \$20. Entrepont 6. Lits payables d'avance.

MANUFACTURIERS DE PAPIER-FEUTRE pour le rembrissage des maisons et pour mettre sous les tapis. PAPIER GOUDRONNE pour les couvertures des maisons.

INDÉS OCCIDENTALES. Lettres, etc., payées d'avance, voie de New-York, sont expédiées tous les jours à New-York, d'où les malles sont expédiées les lundis, mercredis et vendredis.

GRANDE BRETAGNE. Par la voie canadienne chaque jeudi. Par les vapeurs de la ligne Cunard, voie de New-York, les lundis...

Les lettres enregistrées doivent être déposées à la Poste 15 minutes avant la clôture de chaque malle.

Le facteur délivrera les lettres à 8.30 A. M. 10.30 A. M., et 2.30 P. M.

Les lettres enregistrées doivent être déposées à la Poste 15 minutes avant la clôture de chaque malle.

Le facteur délivrera les lettres à 8.30 A. M. 10.30 A. M., et 2.30 P. M.

Les lettres enregistrées doivent être déposées à la Poste 15 minutes avant la clôture de chaque malle.

Les lettres enregistrées doivent être déposées à la Poste 15 minutes avant la clôture de chaque malle.

Les lettres enregistrées doivent être déposées à la Poste 15 minutes avant la clôture de chaque malle.

Les lettres enregistrées doivent être déposées à la Poste 15 minutes avant la clôture de chaque malle.

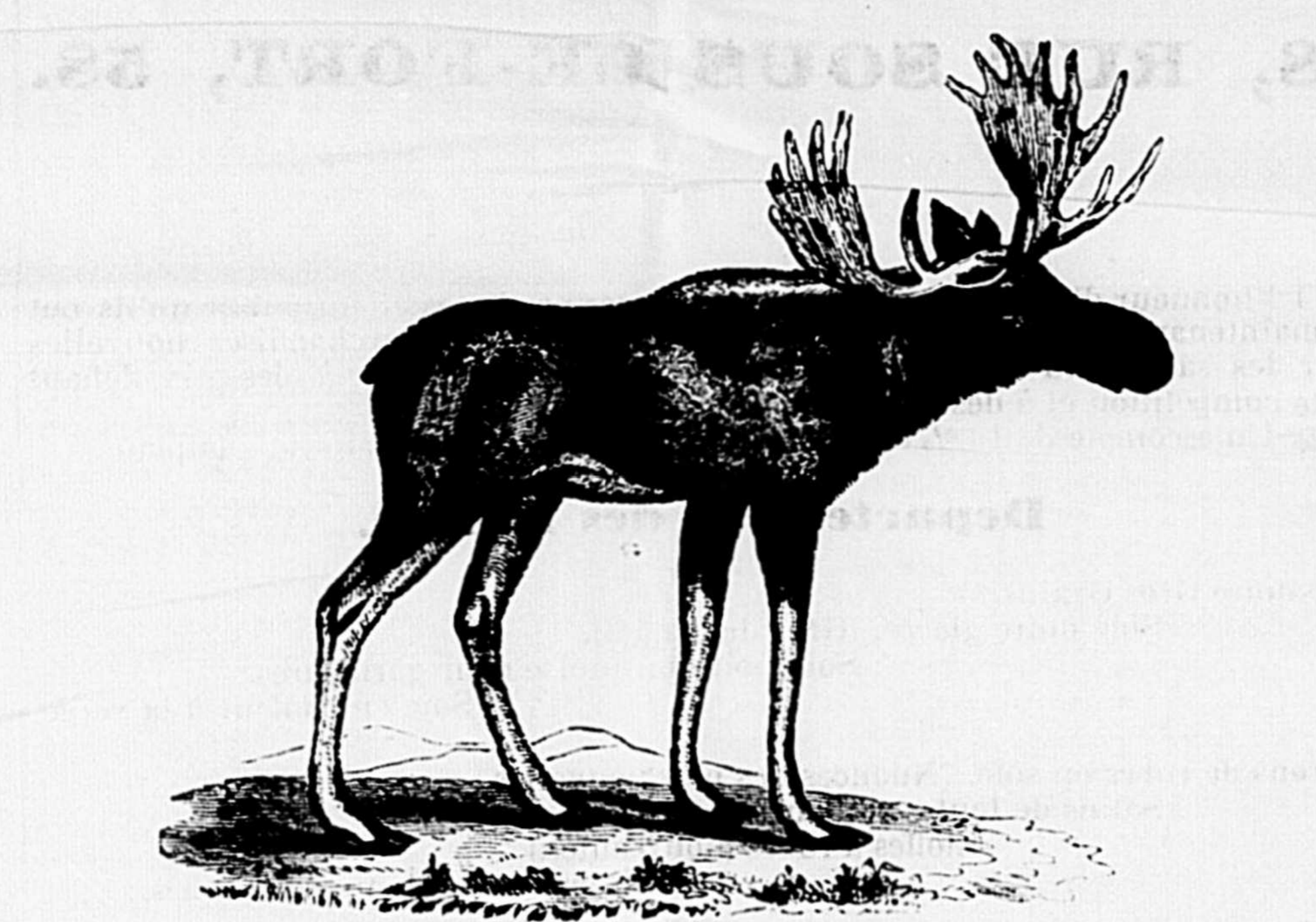
MEDAILLE ET DIPLOMES

Accordés à la dernière exposition pour les Pelleteries les mieux Manufacturées

J. B. LALIBERTE

Chapelier et marchand de Fourrures !!! Fourrures ! Fourrures !

IMPORTATION EXTRAORDINAIRE POUR LA SAISON D'HIVER. 124 & 126, RUE ST. JOSEPH ST. ROCH.



DANS cette région du globe que nous habitons où le climat est si rigoureux, il nous faut aller chercher, aux approches de l'hiver, chez nos industriels les fourrures propres à nous protéger contre le froid.

Pour les Dames. Nouvelles garnitures de Manteaux, de Russie, de Paris et des États-Unis. Patrons les plus nouveaux de manteaux en soie.

GARNITURES OU SETTS DE VISON. do do MARTRE. do do LOUTRE NATURELLE. do do LOUTRE DE MER. do do RENARD ARGENTÉ. do do MARTRE ALASKA. do do LOUP DE LA MER DU SUD. do do AGNEAU DE PERSE. do do LOUTRE PIQUÉE. do do LOUP DE SIBÉRIE. do do OPOSSUM. do do CASTOR PIQUÉ.

Pour les Messieurs. CAPOTS CASTOR NATUREL. CAPOTS CASTOR PIQUÉ. CAPOTS AGNEAU DE PERSE. CAPOTS LOUP DE LA MER DU SUD. CAPOTS LOUTRE NATURELLE. CAPOTS LOUTRE PIQUÉE. CAPOTS CHATS SAUVAGE. CAPOTS LOUP SIBÉRIE. CAPOTS LOUP ASTRAGAN. CAPOTS BUFFLE.

Casques, Pardessus, Gants et Mitaines dans les derniers goûts. Robes d'une grande richesse pour voitures, Robes d'Ours, de Loup Sibérie, Chat Sauvage, Loup Cervier, Caracul, Renard de Prairies, Robes, Buffles.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITÉE. J. B. Laliberté, CHAPELIER MARCHAND DE FOURRURES. Québec, 27 novembre 1878.

LFS PIANOS. Les PIANOS DE WEBER sont reconnus pour rivaliser très-avantageusement quant à la durabilité et l'élegance du fini avec les instruments les plus renommés importés d'Europe et des États-Unis.

VOULEZ-VOUS ACHETER Une Ferme. FERMES A VENDRE dans l'édition HERDOMADAIRE DU "MAIL".

Une Ferme. Les annonces de ventes de ferme sont insérées dans l'édition hebdomadaire du Mail à 50 cts pour 20 mois, chaque insertion, chaque mot additionnel 2 cts.

Une Ferme. Les annonces de ventes de ferme sont insérées dans l'édition hebdomadaire du Mail à 50 cts pour 20 mois, chaque insertion, chaque mot additionnel 2 cts.

Une Ferme. Les annonces de ventes de ferme sont insérées dans l'édition hebdomadaire du Mail à 50 cts pour 20 mois, chaque insertion, chaque mot additionnel 2 cts.

Une Ferme. Les annonces de ventes de ferme sont insérées dans l'édition hebdomadaire du Mail à 50 cts pour 20 mois, chaque insertion, chaque mot additionnel 2 cts.

Une Ferme. Les annonces de ventes de ferme sont insérées dans l'édition hebdomadaire du Mail à 50 cts pour 20 mois, chaque insertion, chaque mot additionnel 2 cts.

Une Ferme. Les annonces de ventes de ferme sont insérées dans l'édition hebdomadaire du Mail à 50 cts pour 20 mois, chaque insertion, chaque mot additionnel 2 cts.

Une Ferme. Les annonces de ventes de ferme sont insérées dans l'édition hebdomadaire du Mail à 50 cts pour 20 mois, chaque insertion, chaque mot additionnel 2 cts.

Une Ferme. Les annonces de ventes de ferme sont insérées dans l'édition hebdomadaire du Mail à 50 cts pour 20 mois, chaque insertion, chaque mot additionnel 2 cts.

COMPAGNIE D'ASSURANCE STADACONA

Contre le Feu et sur la Vie

INCORPORÉE LE 26 MAI 1874. Capital Autorisé \$5,000,000. Dépôt du Gouvernement \$100,000. BUREAU PRINCIPAL: 20, RUE ST. PIERRE QUÉBEC.

BUREAU DES DIRECTEURS: Président.—J. B. RENAUD, Ecr., Directeur de la Banque Union du Bas-Canada. Vice-Président.—Hon. J. SHARPLES, Directeur de la Banque Union du Bas-Canada.

Des bureaux locaux sont établis dans toute la Puissance. Les polices d'Assurance contre le feu et sur la vie sont émises à des taux modérés. Québec, 10 Janvier 1876.

Des bureaux locaux sont établis dans toute la Puissance. Les polices d'Assurance contre le feu et sur la vie sont émises à des taux modérés. Québec, 10 Janvier 1876.

DEPOT DE LIVRES

Bureau d'Éducation. MM. LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES pourront se procurer à ce dépôt du Gouvernement les livres suivants:

TENUE DE LIVRES en partie simple et en partie double, par M. Napoléon Lacasse, Prof. à l'École normale-Laval.

C'est le seul ouvrage de ce genre, forme anglaise et publié en français. L'enseignement de la Tenue des livres est obligatoire pour toutes les écoles supérieures, soit modèles ou académiques.—Prix \$5.30 la douzaine.

EXERCICES ORTHOGRAPHIQUES sur les Éléments de la grammaire française de Lhomond, par le même.—Prix \$1.25 la douzaine.

TRAITÉ D'ANALYSE GRAMMATICALE, d'analyse logique et de ponctuation, par le même.—Prix: \$2.75 la douzaine.

ALPHABET ou Syllabaire gradué, par M. E. Jumeau et N. Lacasse. Ce petit livre est aujourd'hui adopté dans presque toutes les écoles de la Province de Québec.

Ces six ouvrages approuvés par le Conseil de l'Instruction Publique, sont généralement adoptés dans les écoles communes de la Province de Québec, et les cinq premiers dans plusieurs séminaires ou collèges.

Pour les achats en gros, MM. les libraires devront s'adresser à M. Léger Brousseau, Propriétaire du Courrier du Canada.

N. B.—Le soussigné profite de cette occasion pour remercier ses anciens élèves (instituteurs ou institutrices) qui ont déjà introduit ces livres dans leurs écoles, et aussi pour engager les autres à suivre leur exemple: c'est pour eux tous le moyen le plus sûr de rendre facile et uniforme leur enseignement de Français et de la Tenue des livres, que d'adopter les ouvrages de leur professeur.

Un nouveau billet de Banque contrefait. F. W. HELMICK a reçu la note suivante de Washington, l'informant de l'existence d'un nouveau billet de Banque Nationale contrefait.

Un nouveau billet de \$5 contrefait de la Banque First National de Hanover, Penn., vient de paraître. Le papier est mince et coloré en noir. Le numéro de banque est 187, la date, du 20 février 1864, et il porte les signatures de F. E. SPINNETT et L. E. CHITTENDEN. Il est imprimé de la même planche que ceux de la banque First National, de Tamaqua, qui ont fait leur apparition vers le 20 septembre 1877.

Il serait bon de conseiller aux marchands de votre voisinage de donner publicité à ces faits et de suggérer au public de refuser tous billets de ces banques soupçonnées contrefaits.

La nouvelle méthode de HELMICK pour découvrir les billets contrefaits de banque nationale a été reconnue la meilleure existant. Elle contient des photographies des billets contrefaits ainsi que celles de nos meilleurs billets de banque, de manière que chacun, en faisant la comparaison, pourra saisir la différence. Le prix de cet ouvrage, y compris les gravures, est de \$1.00 seulement et sera envoyé, les frais de poste payés, à tous ceux qui adresseront \$1.00 à F. W. HELMICK, Éditeur, 50, Quatrième rue ouest, Cincinnati, O.

N. B.—Toute personne peut aussi recevoir par la malle le "COUNTERFEIT SILVER COIN DETECTOR" de HELMICK, qui plus de 5000 banquiers se sont déjà procuré, en envoyant le prix à l'éditeur qui est de \$2.50. Québec, 19 janvier 1878.

David Ouellet, ARCHITECTE ET TOISEUR. No. 85, RUE D'AIGUILLON. Architecture Religieuse, une opé claître.

Entrepreneur de toutes sortes d'ouvrage d'Architecture, tels que: AUTRES, CHAÎNES, ORNEMENTATION, etc., à DES PRIX TRÈS MODÉRÉS. Québec, 10 Mai 1878.—lan.c

Robert Morgan, No. 28, RUE DE LA FABRIQUE. Agent et Importateur de Pianos TEINWAY, CHICKERING ET HAINES. ORGUES CABINET ET HARMONIUMS. Des fabricants les plus en renom.

On demande 2 ou 300 PIEDS DE VIELLES ESTACADES. On devra spécifier le prix. J. & W. REID rue St. Paul. Québec, 20 avril 1878.

CONDITIONS. —DU— Courrier du Canada. Prix de l'Abonnement (ÉDITION QUOTIDIENNE).

CANADA—Un an \$6.00. Six mois \$3.00. Trois mois \$1.50. ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE Un an \$6.00. Six mois \$3.00. Trois mois \$1.50.

ANGLETERRE... Un an \$25. Six mois \$10. Trois mois \$6. FRANCE... Un an \$50. Six mois \$25. Trois mois \$15.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous... 50 cent.

RECLAMES:—20 cents la ligne. Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à R. PAMPHILE VALLEE, Rédacteur-en-Chef.

Leger Brousseau, EDITEUR-PROPRIÉTAIRE. No. 9, RUE BUADE, HAUTE-VILLE. QUÉBEC.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR L'ÉDITEUR Brousseau. No. 9, Rue Buade, H. V., Québec.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR L'ÉDITEUR Brousseau. No. 9, Rue Buade, H. V., Québec.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR L'ÉDITEUR Brousseau. No. 9, Rue Buade, H. V., Québec.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR L'ÉDITEUR Brousseau. No. 9, Rue Buade, H. V., Québec.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR L'ÉDITEUR Brousseau. No. 9, Rue Buade, H. V., Québec.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR L'ÉDITEUR Brousseau. No. 9, Rue Buade, H. V., Québec.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR L'ÉDITEUR Brousseau. No. 9, Rue Buade, H. V., Québec.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR L'ÉDITEUR Brousseau. No. 9, Rue Buade, H. V., Québec.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR L'ÉDITEUR Brousseau. No. 9, Rue Buade, H. V., Québec.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR L'ÉDITEUR Brousseau. No. 9, Rue Buade, H. V., Québec.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR L'ÉDITEUR Brousseau. No. 9, Rue Buade, H. V., Québec.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR L'ÉDITEUR Brousseau. No. 9, Rue Buade, H. V., Québec.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR L'ÉDITEUR Brousseau. No. 9, Rue Buade, H. V., Québec.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR L'ÉDITEUR Brousseau. No. 9, Rue Buade, H. V., Québec.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR L'ÉDITEUR Brousseau. No. 9, Rue Buade, H. V., Québec.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR L'ÉDITEUR Brousseau. No. 9, Rue Buade, H. V., Québec.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR L'ÉDITEUR Brousseau. No. 9, Rue Buade, H. V., Québec.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR L'ÉDITEUR Brousseau. No. 9, Rue Buade, H. V., Québec.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR L'ÉDITEUR Brousseau. No. 9, Rue Buade, H. V., Québec.